

Signaler les préoccupations

- Parler des préoccupations liées au lieu de travail aide à créer un environnement de travail positif et fait partie de la culture de la société.
- Par conséquent, nous accueillons favorablement vos signalements de bonne foi au sujet de toute conduite qui, selon vous, pourrait enfreindre les Values and Expectations of 168, en particulier les comportements qui peuvent être illégaux, frauduleux, contraires à l'éthique ou de représailles.
- Nous encourageons les communications honnêtes et de bonne foi concernant les préoccupations, qu'elles concernent un employé, un membre de la direction, un entrepreneur, un fournisseur, un consultant, un client ou toute autre personne impliquée dans nos activités.
- Il peut sembler difficile de faire le signalement, mais sachez que vous pouvez et devriez vous exprimer lorsque vous êtes témoin ou vivez une conduite qui pourrait enfreindre les Values and Expectations of 168.
- Pour cette raison, la société ne tolère aucune forme de représailles lorsqu'un associé soulève une question ou une préoccupation de bonne foi ou parce qu'il participe ou coopère à une enquête sur une préoccupation signalée.
- Les représailles comprennent toute conduite qui vous dissuade de soulever, de signaler ou de communiquer vos préoccupations de bonne foi.
- Cela peut inclure une conduite ou une communication écrite et peut prendre de nombreuses formes, y compris les menaces réelles ou implicites, les comportements verbaux ou non verbaux, la coercition ou de l'intimidation.
- Voici des exemples de représailles interdites :
 - Réduire votre salaire parce que vous avez fourni une déclaration de témoin au service des RH dans le cadre d'une enquête sur le harcèlement sexuel sur le lieu de travail
 - Vous exclure d'une réunion importante parce que vous avez signalé une préoccupation concernant votre gestionnaire et l'acceptation de pot-de-vin d'un fournisseur
 - Vous menacer parce que vous avez collaboré à une enquête gouvernementale sur la société
- Si vous avez déjà eu connaissance de représailles ou d'une menace de représailles, veuillez le signaler.
- Vous pouvez soumettre vos questions ou préoccupations de bonne foi au sujet de représailles ou de toute conduite qui, selon vous, pourrait enfreindre les Values and Expectations of 168, nos politiques ou la loi à un superviseur ou à un gestionnaire, à tout dirigeant de la société, à un représentant des ressources humaines, à tout membre de l'équipe juridique et de conformité, ou vous pouvez appeler

la ligne d'assistance de RPM, qui est offerte sur le site Web de RPM et indiquée sur l'affiche Speak Up (Exprimez-vous) dans l'usine.